

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL



Handwritten signature in blue ink.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA SALUBRITE URBAINE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION

RAPPORT D'ACTIVITES
1^{er} SEMESTRE
ANNEE 2015

JUIN 2015

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	6
I- RESSOURCES DU CIAPOL.....	7
1.1- Ressources humaines.....	7
1.2- Ressources financières du CIAPOL pour l'année 2015	8
1.3- Ressources techniques et logistiques du CIAPOL.....	8
II- BILAN DES ACTIVITES DU CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION DE JANVIER A JUN 2015	9
ACTION 1.1 : AMELIORATION DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	11
Activité 1.1.7 : Organiser des consultations relatives à la validation de l'avant-projet de loi sur la gestion du littoral dans les 3 secteurs littoraux	11
Activité 1.1.8 : Finaliser et soumettre l'avant-projet de loi sur la gestion du littoral	11
Activité 1.1.42 : Elaborer un projet d'arrêté modifiant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).....	11
Activité 1.1.43 : Finaliser et soumettre le projet d'arrêté interministériel modifiant la nomenclature des ICPE.....	12
ACTION 1.2 : ASSURANCE DE LA VEILLE ENVIRONNEMENTALE	12
Activité 1.2.1 : Réaliser des campagnes du Réseau National d'Observation (RNO) des eaux du littoral	12
Activité 1.2.2 : Réaliser les bilans de pollution d'au moins 100 entreprises	16
Activité 1.2.3 : Contrôler les résidus liquides des navires en escale en Côte d'Ivoire pour prévenir les catastrophes de type Probo Koala dans les ports.....	18
Activité 1.2.4 : Réaliser les inspections des établissements industriels.....	18
Activité 1.2.5 : Actualiser la base de données des installations classées pour la protection de l'environnement	20
Activité 1.2.6 : Rédiger la charte de l'inspection des installations classées	20
Activité 1.2.7 : Organiser un atelier sur les rôles des structures, parties prenantes, dans la mise en œuvre du Plan POLLUMAR.....	20

Activité 1.2.8 : Réaliser l'inventaire des dispersants dans les entreprises pétrolières	22
Activité 1.2.9 : Réaliser l'inventaire du matériel pour l'épandage des dispersants en Côte d'Ivoire	22
Activité 1.2.10 : Réaliser les cartes de limites géographiques pour l'utilisation des dispersants	22
Activité 1.2.11 : Organiser deux exercices de simulation du Plan POLLUMAR	22
Activité 1.2.12. Acquérir des équipements de lutte contre les déversements d'hydrocarbures	24
ACTION 2.1 : SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES SITES DE DEVERSEMENT DES DECHETS TOXIQUES DE PROBO KOALA	24
Activité 2.1.1 : Installer les piézomètres dans le district d'Abidjan	24
Activité 2.1.2 : Évaluer la qualité des eaux de la nappe phréatique dans le District d'Abidjan.	25
Activité 2.1.3 : Évaluer la qualité des cours d'eau dans le district d'Abidjan	25
Activité 2.1.4 : Évaluer la qualité de l'air des sites de déversements des déchets toxiques dans le district d'Abidjan	25
Activité 2.1.5 : Évaluer la qualité des sols traités des sites de déversements des déchets toxiques dans le district d'Abidjan.....	26
Activité 2.2.15 : Organiser trois campagnes de sensibilisation sur les inspections des Installations classées, le Plan POLLUMAR et le RNO	27
ACTION 2.2 : INFORMATION, SENSIBILISATION ET FORMATION DES POPULATIONS	28
Activité 2.2.16. Réaliser les cartes de sensibilité stratégique des zones côtières pour la prise de décision	28
Activité 2.2.17 : Réaliser les cartes de sensibilité tactique des zones côtières pour les techniciens.....	28
Activité 2.2.18 : Informer les populations sur la dépollution des sites impactés par les déchets toxiques après les travaux de dépollution	28
Activité 2.2.19 : Informer les populations sur les résultats des études pour l'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé à Grand Bassam.....	29
ACTION 2.3. RESTAURATION DES MILIEUX DÉGRADÉS	29

Activité 2.3.1 : Contribuer aux travaux de dépollution de la baie de Cocody	29
Activité 2.3.2 : Acquérir un bateau de dragage.....	29
Activité 2.3.3 : Mener une étude de faisabilité de la dépollution des baies lagunaires d'Abidjan	29
Activité 2.3.4 : Acquérir l'unité mobile de traitement d'eau et de sédiments	29
Activité 2.3.5 : Elaborer la cartographie des sites de production des Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) (Lac de Kossou, les affluents de la lagune Ebrié à Abidjan et le fleuve Comoé).....	29
Activité 2.3.6 : Suivre l'état d'envahissement des algues du littoral Est ivoirien	30
Activité 2.3.7 : Organiser la lutte mécanique contre les Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) dans les eaux lagunaires	30
Activité 2.3.8 Poursuivre le processus d'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé à Grand Bassam	30
ACTION 3.4 : MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	31
Activité 3.4.3 : Recouvrer les taxes de contrôle des inspections des installations classées.....	31
III- BILAN DES ACTIVITES REALISEES NON PROGRAMMEES.....	31
3-1 Activités techniques	31
3-1-1 Nettoyage des lacs de Yamoussoukro	31
3-1-2 Mission de contrôle de l'Unité de Police Antipollution (UNIPOL)	33
3-1-3 Activités non programmées du LCE	38
3-2 Formations	41
3.2.1 Participation de la Côte d'Ivoire à l'atelier sur l'élaboration d'un protocole additionnel relatif à la gestion intégrée de la zone côtière en Afrique de l'ouest, du centre et du sud, du 16 au 18 juin 2015 à Accra (GHANA).....	41
3-3 Activités de promotion du CIAPOL	41
3-3-1 couverture de la mission de collecte de données pour la réalisation de la carte de vulnérabilité	41
CONCLUSION GENERALE.....	42

ANNEXE I.....	43
ANNEXE II	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition globale du personnel du CIAPOL.....	7
Tableau 2: Répartition du personnel par service.....	7
Tableau 3: Bilan des activités inscrites dans la matrice d'action 2015 et programmées pour le 1er semestre.....	10
Tableau 4: Récapitulatif des campagnes RNO Lagune.....	13
Tableau 5: Récapitulatif de la conformité des effluents liquides des ICPE.....	16
Tableau 6: Récapitulatif des différentes inspections du 1er semestre 2015	19
Tableau 7: Récapitulatif des échantillons d'air prélevés.....	25
Tableau 8: Résumé des missions de contrôle.....	34
Tableau 9: Activités techniques non programmées	39

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Teneurs en oxygène dissous mesurées lors des campagnes de février et avril 2015	14
Figure 2: Teneurs en ammonium mesurées lors des campagnes de février et avril 2015.....	15
Figure 3: Statistique de conformité des ICPE.....	17

INTRODUCTION

Le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) est un établissement public à caractère administratif, créé par décret n°91-662 du 09 octobre 1991 et placé sous la tutelle technique et administrative du Ministère en charge de l'Environnement. A ce titre, les activités du CIAPOL s'inscrivent dans le cadre global des actions du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, défini dans le Programme de Travail Gouvernemental (PTG).

Le CIAPOL, en tant qu'outil technique de veille environnementale, assure les missions suivantes :

- le suivi de la qualité des milieux naturels, la détection de leur pollution éventuelle et les analyses physiques, chimiques et biologiques qui s'y rapportent ;
- la prévention de la pollution des milieux (marin, lagunaire et côtier) et la coordination de la mise en œuvre des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle ;
- le contrôle des établissements dangereux, insalubres ou incommodes à travers l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'environnement ;
- la décontamination des sites pollués, y compris la restauration des plans d'eau envahis par les végétaux aquatiques envahissants.

La matrice d'actions 2015 du CIAPOL se décline en six (06) actions réparties en trente-cinq (35) activités.

Le présent rapport présente les ressources du CIAPOL(I), l'état d'exécution au premier semestre 2014 des activités programmées(II), le bilan des activités non programmées menées au cours de cette même période(III).

I- RESSOURCES DU CIAPOL

Les ressources du CIAPOL se déclinent en ressources humaines, financières, techniques et logistiques.

1.1- Ressources humaines

Pour réaliser ses missions, le Centre Ivoirien Antipollution emploie un personnel composé de fonctionnaires, d'agents de l'Etat et de contractuels pour un nombre total de 146 agents.

Tableau 1.

Tableau 1: Répartition globale du personnel du CIAPOL

STATUT	EFFECTIF	Pourcentage(%)
Fonctionnaires	62	42,46
Marins	03	2,05
Agents contractuels	77	52,76
Agents des Affaires Maritimes et Portuaires	02	1,36
Agents des Eaux et Forêts	02	1,36

L'effectif total en poste dans les différents services peut s'apprécier dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Répartition du personnel par service

SERVICE	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	Pourcentage(%)
DIRECTION	11	19	30	20,54
LCE	10	08	18	12,32
CIPOMAR	03	05	08	5,47
S/DAAF	13	19	32	21,91
S/DIIC	22	06	28	19,17
UNIPOL	03	01	04	2,73
S/D DEPOLLUTION ET VAE	01	5	6	4,10
ANTENNES REGIONALES	06	08	14	9,58
TOTAL	69	77	146	
Pourcentage(%)	47,26%	52,76%		

1.2- Ressources financières du CIAPOL pour l'année 2015

Au titre de la gestion 2015, le budget notifié au CIAPOL s'équilibre en ressources et en dépenses à deux milliards trois cent cinquante-neuf millions sept cent trente-cinq mille deux cent quinze (2 359 735 215) francs CFA répartis comme suit :

- ressources du Titre I (Fonctionnement) : 1 599 735 215 FCFA
- ressources du Titre II (Investissement) : 760 000 000 FCFA

Pour l'année 2015, l'apport du CIAPOL en ressources propres s'élève à 560.000.000 F CFA ; ce qui constitue l'objectif à atteindre.

Les ressources mises à disposition ont été exécutées, au terme de ce premier semestre 2015, à hauteur de 554 545 395 FCFA dont 537 406 485 FCFA au titre des dépenses de fonctionnement et 17 138 910 FCFA pour les dépenses d'investissement. Soit un taux d'exécution de 23,50%.

Par ailleurs, le budget du projet dépollution complémentaire des sites de déversement des déchets toxiques du Probo Koala dans le district d'Abidjan au titre de la gestion 2015 est de 630 259 884 FCFA répartis comme suit :

- ressources du Titre I (Fonctionnement) : 506 259 884 FCFA
- ressources du Titre II (Investissement) : 124 000 000 FCFA

NB: POUR L'ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES AU 30/06/2015 (Voir ANNEXE I)

1.3- Ressources techniques et logistiques du CIAPOL

Dans le cadre du renforcement des capacités en ressources techniques et logistiques, La priorité de ce premier semestre 2015 a été mise sur l'équipement des 03 antennes régionales en mobiliers et matériels de bureau. Ainsi ont été acquis :

❖ Au titre du mobilier de bureau

- 01 Bureau directeur avec retour ;
- 02 Fauteuils directeur ;
- 10 Bureaux agent ;
- 03 Fauteuils chef de service ;
- 10 Fauteuils agent ;

- 07 Chaises visiteurs ;
- 02 Meubles de rangement en bois importé ;
- 07 Splits Samsung ;
- 01 Copieur laser jet Pro M1212nf MFP.

❖ **Au titre du matériel de bureau**

- 05 ordinateurs de bureau core i5 HP Pro 3500 ;
- 10 ordinateurs de bureau dual core HP Pro 3500 série MT ;
- 15 systèmes d'exploitation Windows 7 ;
- 15 onduleurs 800 VA TECHOM ;
- 01 imprimante laser HP laser jet M1132 mfp ;
- 01 scanner professionnel HP SCANJET 5590 ;
- 02 barrettes mémoire DDR2 DE 1G.

**II- BILAN DES ACTIVITES DU CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION DE
JANVIER A JUIN 2015**

Pour l'année 2015, six (06) actions réparties en trente-cinq (35) activités ont été inscrites dans la matrice d'action. Le tableau ci-après indique le niveau d'exécution des activités programmées au 1^{er} semestre.

Tableau 3: Bilan des activités inscrites dans la matrice d'action 2015 et programmées pour le 1er semestre

BILAN DES ACTIVITES I ACTIONS INSCRITES	Nbre d'activité s 1^{er} semestre	Nbre d'activités réalisées 1^{er} semestre	Nbre d'activités en cours	Nbre d'activités prévues pour le 2^{ème} semestre	Taux de réalisation (%)
Action 1.1 : Amélioration du cadre législatif et réglementaire	4	3	1	0	100
Action 1.2 : Assurance de la veille environnementale	12	7	3	2	83,33
Action 2.1 : Suivi environnemental des sites de déversement des déchets toxiques de Probo Koala	6	4	0	2	66,67
Action 2.2: Information, Sensibilisation et formation des Populations	4	2	1	1	75
Action 2.3 : Restauration des milieux dégradés	8	4	3	1	87,5
Action 3.4 : Mobilisation des ressources pour la gestion de l'environnement	01	01	-	-	100
Total	35	21	8	6	85,42
Bilan (%)		60	22,86	17,14	

Sur les 35 activités programmées pour le 1^{er} semestre, 21 sont réalisées et 08 en cours de réalisation, soit un taux de réalisation de 85,42%.

ACTION 1.1 : AMELIORATION DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Cette action se décline en 4 activités qui ont été exécutées par le Service Juridique du CIAPOL.

Activité 1.1.7 : Organiser des consultations relatives à la validation de l'avant-projet de loi sur la gestion du littoral dans les 3 secteurs littoraux

Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) a instruit le CIAPOL d'élaborer un avant-projet de loi relatif à l'aménagement et à la gestion durable du littoral. Cet avant-projet de loi élaboré, a été soumis à la validation des parties prenantes (Juristes, scientifiques, corps préfectoral, élus locaux, société civile, administrations) lors d'un atelier organisé les 27 et 28 novembre 2014 à la CRRAE-UMOA. Aux termes des travaux, les participants ont soumis la validation de l'avant-projet de loi à une consultation des populations du littoral pour la prise en compte de leurs préoccupations. Trois (03) ateliers régionaux ont donc été organisés à cet effet à Assinie, Dabou et San-Pédro les 03, 05 et 19 mars 2015.

L'atelier d'Assinie ou de la région du Sud-Comoé a vu la participation des départements de Grand-Bassam, Agboville, Adiaké, Tiapoum ainsi que la sous-préfecture d'Assinie. Celui de Dabou ou région des Grands Ponts a regroupé les départements de Dabou, Jacquerville, Grand Lahou et Fresco. L'atelier des régions de San-pédro et du Gbôklé a réuni les départements de San-Pédro, Sassandra, Tabou, Grand Bereby et Fresco.

Activité 1.1.8 : Finaliser et soumettre l'avant-projet de loi sur la gestion du littoral

L'ensemble des recommandations des différents ateliers, ainsi que les préoccupations des populations des villes et villages du littoral ont été retranscrits dans un rapport final et transmis avec l'avant-projet de loi au cabinet du Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable pour la prise en compte des différentes observations.

Activité 1.1.42 : Elaborer un projet d'arrêté modifiant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Le développement du secteur industriel et des technologies en la matière a donné naissance à de nouvelles activités, à la modification des process existants et à l'utilisation de nouvelles substances qui créent des nuisances à l'environnement.

Le Centre Ivoirien Antipollution, dans sa mission de contrôle de la réglementation applicable en matière de protection de l'environnement, à travers l'inspection des installations classées a entrepris de mettre à jour la nomenclature des installations classées en intégrant les nouvelles activités et substances qui ont un impact sur l'environnement.

Le premier draft du projet d'arrêté a été élaboré et soumis à la validation de la Sous-direction de l'inspection des installations classées.

Activité 1.1.43 : Finaliser et soumettre le projet d'arrêté interministériel modifiant la nomenclature des ICPE

Après validation, le projet d'arrêté sera transmis au cabinet du Ministre de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable.

ACTION 1.2 : ASSURANCE DE LA VEILLE ENVIRONNEMENTALE

Cette action comporte douze (12) activités regroupées en trois grandes rubriques notamment le suivi de la qualité des eaux lagunaires et littorales, l'élaboration d'un plan d'urgence de lutte contre le déversement des hydrocarbures, les inspections dans les établissements industriels et le contrôle des rejets liquides des navires en escales au port

Activité 1.2.1 : Réaliser des campagnes du Réseau National d'Observation (RNO) des eaux du littoral

Dans le cadre de la veille environnementale, le CIAPOL a effectué au cours de ce premier semestre trois (03) campagnes RNO en quatorze (14) points sur le plan d'eau lagunaire et six (06) points les plages de Port-Bouët.

Les mesures in-situ effectuées ont concerné les paramètres physico-chimiques tels que le pH, la température, la transparence au Disque de Secchi, le taux d'oxygène dissous, la salinité et la conductivité. Aussi, les Matières en Suspension (MES), les phosphates, l'ammonium, les nitrates, les nitrites et les paramètres microbiologiques ont-ils été mesurés au laboratoire afin d'évaluer l'impact des rejets sur la qualité du milieu. Le tableau ci-après fait le récapitulatif des campagnes RNO 2014.

Tableau 4: Récapitulatif des campagnes RNO Lagune.

Campagnes	Mois de réalisation	Nombre d'échantillons analysés	Paramètres mesurés et analysés
1	Février 2015	54	pH, Température, Oxygène dissous, Salinité., Conductivité, Transperence, les nutriments (nitrite, nitrate, ammonium, phosphate), les Matières en Suspension (MES) et les indicateurs de pollution fécales (Coliformes totaux et fécaux, Streptocoques fécaux et <i>Clostridium perfringens</i>)
2	Avril 2015	73	
3	Juin 2015	70	

NB: - Les résultats de la campagne RNO du mois de Juin 2015 sont en cours de traitement;

- Pour les tableaux indiquant les Résumés des mesures in-situ, des sels nutritifs et des paramètres bactériologiques (Voir Annexe II).

- **Paramètres in-situ (Oxygène dissous)**

Les résultats des mesures effectuées montrent que les eaux superficielles sont bien oxygénées sur les plages qu'en eaux lagunaires. L'on note une sursaturation (>10 mg/L d'O₂ dissous) dans la lagune à la station de Bietry 1 au mois d'avril, signe d'une eutrophisation des eaux. Le taux d'oxygène chute rapidement avec la profondeur, à moins de 5 m des eaux de surface en eaux lagunaires. Des conditions anoxiques s'installent dans les couches profondes. Par ailleurs, de très faibles teneurs en oxygène dissous ont été enregistrées en surface dans la baie de M'Badon dans le mois d'Avril et dans les profondeurs des baies de la lagune Ebrié avec des valeurs en dessous de 1mg/L dans les baies de Koumassi 3 (0,18 mg/L), d'Azito (0,23 mg/L), Koumassi 1 (0,37 mg/L) et M'Badon (0,55 mg/L) (**Figure 1**).

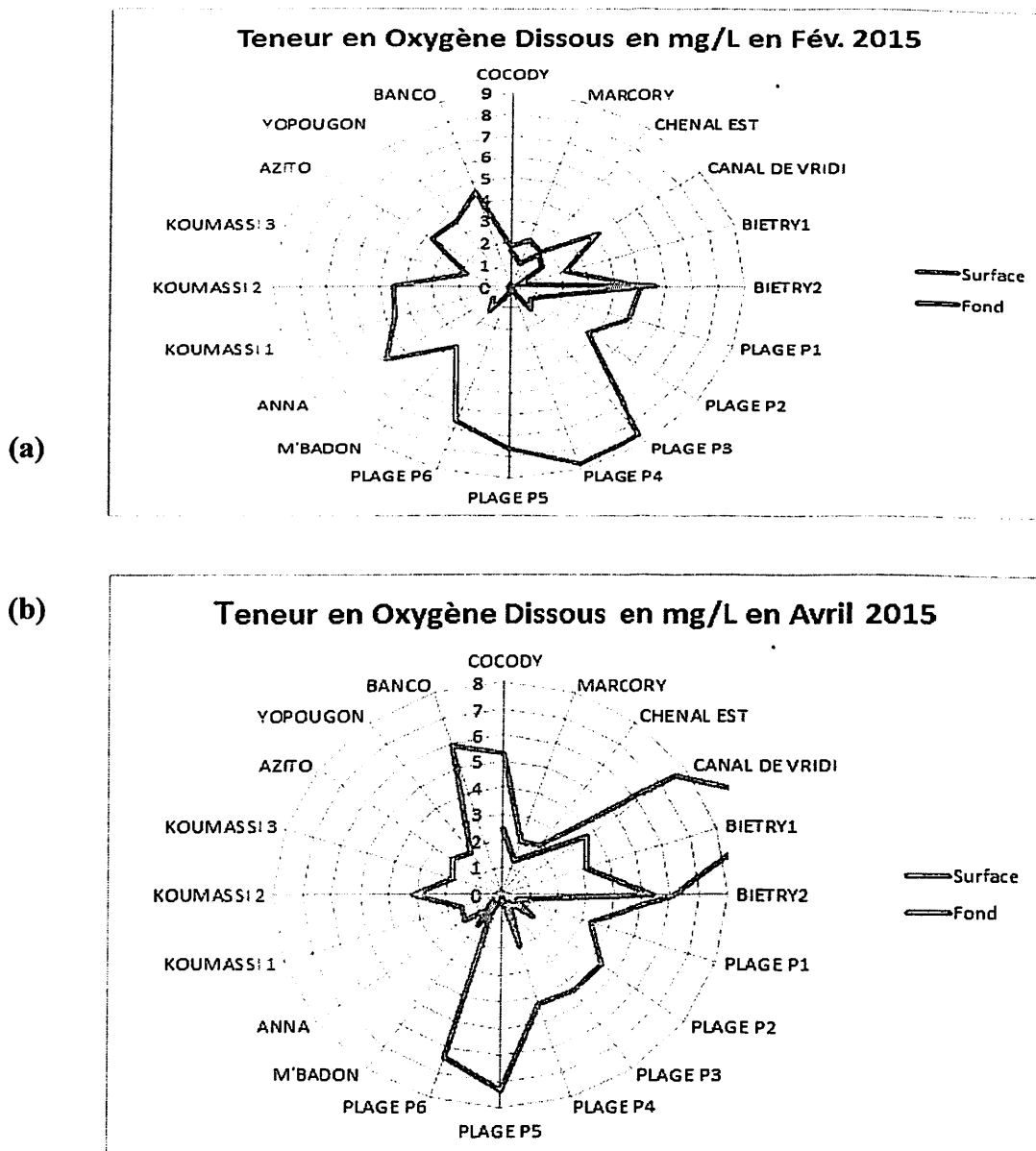


Figure 1: Teneurs en oxygène dissous mesurées lors des campagnes de février et avril 2015

- **Bilan nutritif (NH_4^+)**

Les composés azotés sont importants dans leurs formes réduites (NH_4^+ , NO_2^-) en tous les points de la lagune, notamment dans les couches profondes. Elles sont liées au caractère réducteur du milieu. Parmi les formes minérales de l'Azote, l'ammonium (NH_4^+) est dominant, généralement forte aux extrémités continentales des baies où les eaux sont peu renouvelées. Les concentrations dépassent la valeur 1 mg/L requise pour les eaux de surface fortement polluées. On observe des pics de 3,75 mg/L dans les eaux des baies de Cocody et Koumassi 2. Ces valeurs augurent de la pollution organique des eaux de la

lagune, notamment dans les principales baies, justifiant ainsi des conditions anoxiques présentes.

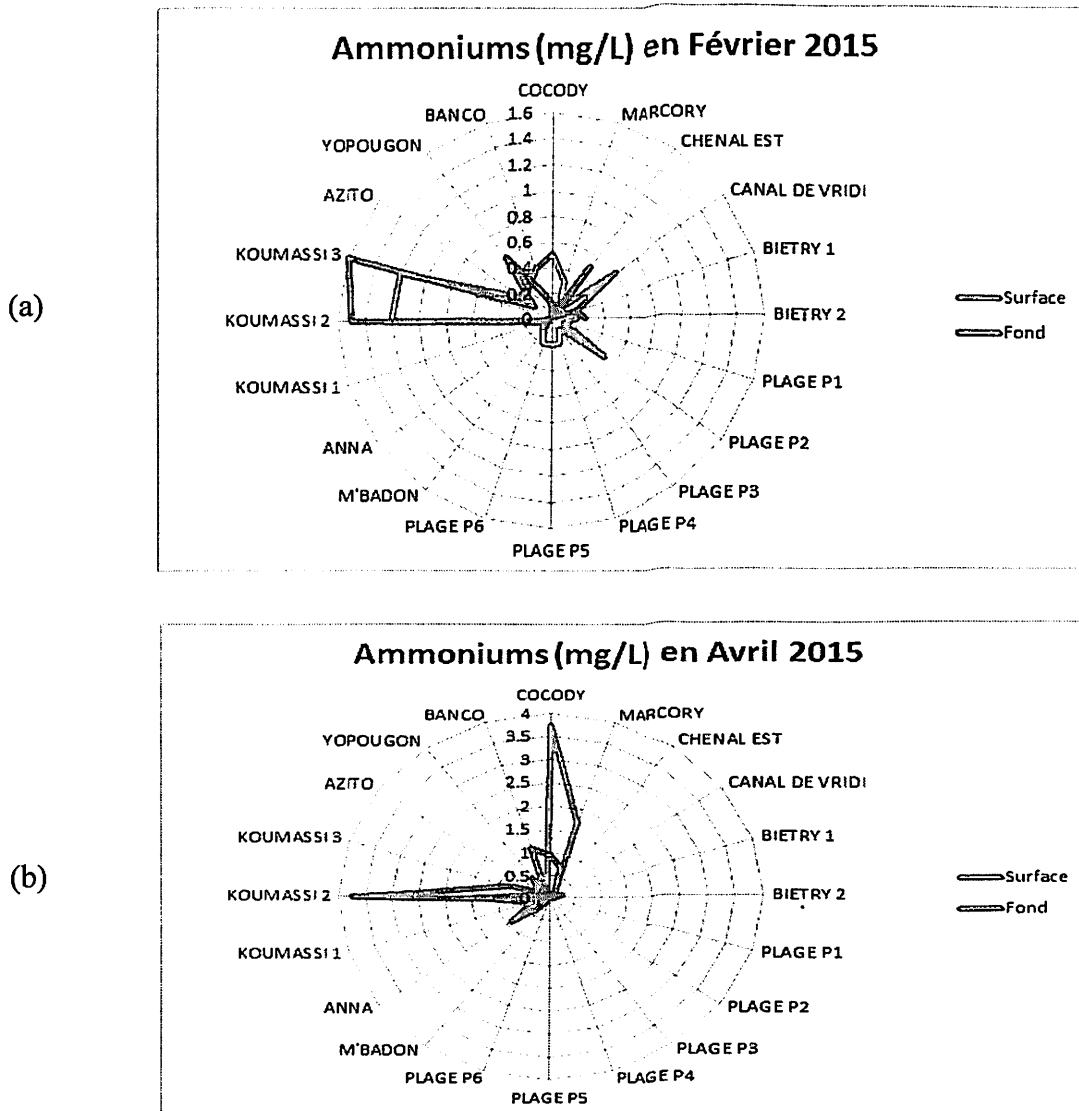


Figure 2: Teneurs en ammonium mesurées lors des campagnes de février et avril 2015

- **Les micro-organismes indicateurs de pollution**

Les analyses bactériologiques effectuées sur les échantillons d'eaux ont montré des charges variant selon le germe. Ainsi nous avons :

- $330 < \text{Coliformes totaux (UFC/100ml)} < 1,1 \cdot 10^6$;
- $0 < \text{Coliformes fécaux (UFC/100ml)} < 14,2 \cdot 10^4$;
- $50 < \text{Streptocoques fécaux (UFC/100ml)} < 19 \cdot 10^3$;

- $0 < Clostridium perfringens (UFC/20ml) < 552$.

Les charges élevées en coliformes dans les eaux lagunaires atteignant des valeurs de $1,1.10^6$ UFC/g traduisent une contamination bactériologique de ces plans d'eaux par les eaux usées domestiques directement rejetées dans les baies à travers le réseau d'assainissement sans traitement préalable. En effet, ces microorganismes sont importants dans les matières fécales des hommes et des mammifères et sont révélateurs de la présence possible germes pathogènes.

Activité 1.2.2 : Réaliser les bilans de pollution d'au moins 100 entreprises

Dans le cadre de la réalisation de ses missions de prévention des risques de catastrophes industrielles, le CIAPOL à travers le Laboratoire Central de l'Environnement (LCE) effectue des prélèvements d'effluents liquides au niveau des entreprises inspectées par la Sous-direction de l'Inspection des Installations Classées (SDIIC). L'objectif de ces prélèvements est de s'assurer de la conformité des rejets industriels avec la réglementation relative aux normes de rejets et d'émission des Installations Classées pour la Protection de l'environnement (Arrêté N°01164 MINEEF/CIAPOL/SDIIC du 04 novembre 2008).

Ainsi, pour le premier semestre de l'année 2015, **sept (07)** analyses de bilan de pollution ont été effectuées. Les entreprises visitées sont: CROWN SIEM, AFCHEM SOFACO, CAPRACI, SICOBEL, AWI, OSMON AFRICA SARL, FAN MILK (Voir **Tableau ci-après**).

Tableau 5: Récapitulatif de la conformité des effluents liquides des ICPE

Entreprises visitées	Activité	Conformité des effluents (valeur guide ICPE)	Recommandation
CROWN SIEM	Métallurgie	Conforme	RAS
AFCHEM SOFACO	Phytosanitaire	Non conforme Azote total : 59,1 mg/L (VG : 50 mg/L)	Amélioration du système de traitement de la STEP
CAPRACI	Agro-alimentaire	Conforme	RAS
SICOBEL	Cosmétologie	Conforme	RAS

AWI	Cosmétologie	Non conforme Huile et graisse : 48 mg/L (VG : 30 mg/L)	Installation d'une STEP
OSMON AFRICA SARL	Agro- alimentaire	Non conforme DCO : 72700 mg/L (VG : 500 mg/L) DBO : 20000 mg/L (VG : 150 mg/L) Huile et graisse : 57500 mg/L (VG : 30 mg/L)	Installation d'une STEP
FAN MILK	Agro- alimentaire	Non conforme DCO : 1106 mg/L (VG : 500 mg/L) DBO : 900 mg/L (VG : 150 mg/L) Huile et graisse : 206 mg/L (VG : 30 mg/L)	Installation d'une STEP

Bilan de Pollution des IC

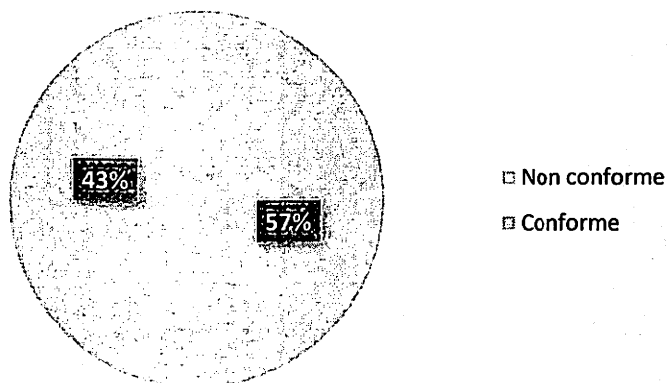


Figure 3: Statistique de conformité des ICPE

Sur les sept (07) entreprises visitées dans le district d'Abidjan et aux environs, quatre (04), soient 57,14 % rejettent dans l'environnement des effluents d'eaux usées non conformes aux normes guides de l'ICPE. Elles ne disposent pas de station de traitement de leur effluent avant rejet dans l'environnement.

Activité 1.2.3 : Contrôler les résidus liquides des navires en escale en Côte d'Ivoire pour prévenir les catastrophes de type Probo Koala dans les ports

Conformément à la note de service N° 07 /MT/DGAMP/DAPDP du 15 Mars 2007 relative aux modalités particulières de déchargement de résidus liquides dans les Ports Ivoiriens, la Direction du CIAPOL reçoit un fax du consignataire du navire désirant décharger ses résidus liquides.

Pour le premier semestre 2015, cinquante-deux (52) navires ont été visités. Les paramètres contrôlés dans le cadre de cette activité sont:

- **Polychlorobiphényle (PCB) < 50 ppm,**
- **Métaux (Pb, Zn, Cr, Co, Cu, Cd) à des concentrations relativement faibles.**
- **Hydrocarbure (10% à 90% en proportion volumique par rapport à l'eau ou la boue de forage).**

La quantité totale de résidus liquides déchargés s'élève à environ **452,46 m³**. Ces résidus sont réceptionnés par les entreprises Ultra Energy (UE) et l'Installation de Thermique industrielle (ITI) pour valorisation ou traitement par chaulage avant rejet dans l'environnement. Les sociétés UE et ITI sont agréées par le MINESUDD. Une nouvelle entreprise répondant au nom de TECOR vient d'être agréée par le Ministre en charge de l'environnement pour enlèvement et traitement des résidus d'hydrocarbures à bord des navires.

Activité 1.2.4 : Réaliser les inspections des établissements industriels

- **Inspections prioritaires**

Les inspections prioritaires sont celles prescrites dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter des industriels. Aux termes des dispositions du décret relatif aux ICPE, les établissements soumis à autorisation doivent être inspectés au moins deux fois dans l'année, soit une inspection par semestre. Pour le 1^{er} semestre de l'année 2015, 507 établissements ont été programmées dont 334 ont fait l'objet d'inspection et 169 non inspectés (voir **tableau ci-après**).

Tableau 6: Récapitulatif des différentes inspections du 1er semestre 2015

	Nombre d'inspections	Pourcentage (%)
Inspections programmées	507	
Inspections réalisées	334	65,9
Inspections non réalisées	169	33,3

- **Déclaration semestrielle des déchets industriels**

Au cours de ce premier semestre 2015, notons que 27 établissements industriels ont produit leur fiche de déclaration des déchets. Il s'agit de : PUMA ENERGY, IMPRIMERIE, INDUSTRIELLE IVOIRIENNE (3I), SOCIMAT, UNIWAX, SOTRA, IPL, LDC, PALMCI, SIVOM, CARGILL, NEWCREST, TONGON-SA, ENDIVOUR, SITAB, CIE KOSSOU, CIE TAABO, SORUBAT, CARGILL OUME, PUMA ENERGY, CEMOI, SANIA, ADM COCOA VRIDI, FAMILK, NESTLE FABRIQUE MARCORY, NESTLE YOPOUGON et SACO.

- **Supervision d'enlèvement et destruction de déchets industriels**

Cette activité est effectuée à la suite d'une demande expresse d'un établissement concerné. Au cours de ce premier semestre, nous avons enregistré cent trente-quatre (134) demandes de supervision et d'enlèvement des déchets.

- **Situation des actes administratifs (Arrêtés d'autorisation et récépissés de déclaration)**

En ce qui concerne les actes administratifs, notons que pour le 1er semestre de l'année 2015, le CIAPOL a délivré 61 arrêtés d'autorisation et 173 récépissés de déclaration.

Par ailleurs dans le souci de mieux contrôler la gestion des déchets, une nouvelle catégorie de récépissés dite « récépissé d'un an » est délivré par le CIAPOL. Cette disposition concerne les entreprises d'enlèvement et de valorisation des déchets.

- **Examen de Plan d'Opération Interne**

Pour le premier semestre de l'année 2015, sur 20 établissements retenus pour la réalisation de leurs plans d'opération internes, 07 ont pu faire valider leur POI par la commission interministérielle, 08 ont entamés le processus de validation et 5 sont en cours de rédaction.

Activité 1.2.5 : Actualiser la base de données des installations classées pour la protection de l'environnement

La base de données de l'Inspection des ICPE est passée de 1500 ICPE en fin 2014 à 1951 ICPE à la date du 9 juillet 2015. En effet, le CIAPOL a enrichi sa base de données avec la découverte de 451 établissements industriels à Abidjan et à l'intérieur du pays. On note cependant la fermeture de plusieurs établissements.

Activité 1.2.6 : Rédiger la charte de l'inspection des installations classées

Le projet de texte de la charte a été élaboré par le consultant et transmis au CIAPOL pour lecture et validation.

Activité 1.2.7 : Organiser un atelier sur les rôles des structures, parties prenantes, dans la mise en œuvre du Plan POLLUMAR

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la convention entre le CIAPOL et le Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) signé en décembre 2013. Rappelons qu'au cours de l'année 2014, le CIAPOL et le CEDRE ont collecté les données auprès des entreprises pétrolières et des administrations publiques et parapubliques et ont également réalisé un atelier national sur la politique d'utilisation des dispersants en Côte d'Ivoire permettant au CEDRE de rédiger la première version du Plan.

Ainsi, en vue d'analyser cette proposition de plan et collecter les avis des parties prenantes, le CIAPOL en collaboration avec le CEDRE a organisé un atelier du 31 mars au 2 avril 2015 au cours de laquelle les représentants des structures ont échangé sur leurs rôles respectifs en cas de crise de déversement d'hydrocarbures de niveau 2 ou 3.

Il ressort des échanges qui ont eu lieu au cours de cet atelier des recommandations relatives à l'intégration d'autres structures expertes au sein du Comité Interministériel de Lutte (CIL) et de la Cellule de Crise (CC). Ces recommandations sont les suivantes :

- Intégrer le Centre de Recherches Océanologiques (CRO) au CIL du Plan Pollumar ;
- Inscrire la DGAMP qui dispose d'agents assermentés, habilités à inspecter les navires au nombre des membres permanents de la Cellule de Crise (CC) ;
- Intégrer au nombre des membres permanents du CIL le ministère en charge de la solidarité ;
- Intégrer la Direction de la Cartographie et de la prospection géologique dans la CC ;

- Intégrer le Ministère de l'Industrie et des Mines ;
- Inscrire l'AGEROUTE au sein de la cellule logistique ;
- Intégrer les ports (P.A.A. et P.A.S.P.) dans la cellule intervention ;
- Intégrer le CURAT au sein de la Cellule Planification en tant que structure détentrice de données satellitaires avec le BNETD et la SODEXAM.

Par ailleurs, les entreprises pétrolières ont souligné la nécessité pour le Ministère chargé de l'Environnement de mettre en place une convention inter-pétrolier pour s'assurer de la mise à disposition du matériel de lutte en cas de déversement d'hydrocarbures ou de produits chimiques dangereux.

Concernant la lutte à terre, les participants ont proposé les recommandations suivantes :

- prévoir chaque année un programme de formation ou un exercice de simulation d'un déversement ayant impacté les côtes pour permettre d'associer les bénévoles. Notons que le District d'Abidjan dispose d'un effectif de 1000 jeunes formés au secourisme et mobilisables pour les situations d'urgence comme les marées noires ;
- solliciter le personnel de l'armée et la croix rouge de Côte d'Ivoire ;
- prévoir un bureau d'accueil non professionnel pouvant donner un coup de main en cas de nettoyage grossier à terre ;
- confier le nettoyage fin aux entreprises spécialisées (la SIR devra fournir aux experts du CEDRE la liste des entreprises de nettoyage industriel) ;
- faire appel aux structures spécialisées dans la restauration de l'environnement principalement du littoral (spécialistes des faunes, mangroves, phytoplancton marin et lagunaire ect...) ;
- préciser sur les cartes de sensibilité l'accès aux plages pour les engins nautiques ;
- associer le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance pour le volet humanitaire dans la gestion de la crise.

Enfin, les participants ont proposé la formation régulière du personnel employé pour le nettoyage grossier des plages et la mise à disposition d'un personnel d'astreinte pour assurer la permanence 24h/24h.

Le CIAPOL engagera l'inventaire des dispersants dès le mois de juillet 2015 en adressant des courriers aux entreprises pétrolières à l'effet de les inviter à transmettre les informations relatives à leur stock de dispersants. Cet inventaire sera réalisé dans le cadre de la préparation de l'exercice de simulation grandeur nature du Plan Pollumar prévu pour le mois de septembre prochain. L'information a été donnée aux représentants des entreprises pétrolières et autres établissements détentrices de ces produits lors d'une réunion tenue le jeudi 18 juin 2015 au CIAPOL.

Activité 1.2.8 : Réaliser l'inventaire des dispersants dans les entreprises pétrolières

Le CIAPOL engagera l'inventaire des dispersants dès le mois de juillet 2015 en adressant des courriers aux entreprises pétrolières à l'effet de les inviter à transmettre les informations relatives à leur stock de dispersants. Cet inventaire sera réalisé dans le cadre de la préparation de l'exercice de simulation grandeur nature du Plan Pollumar prévu pour le mois de septembre prochain. L'information a été donnée aux représentants des entreprises pétrolières et autres établissements détentrices de ces produits lors d'une réunion tenue le jeudi 18 juin 2015 au CIAPOL.

Activité 1.2.9 : Réaliser l'inventaire du matériel pour l'épandage des dispersants en Côte d'Ivoire

Le CIAPOL engagera l'inventaire du matériel d'épandage en même temps que celui des dispersants dès le mois de juillet 2015. L'information a été donnée aux représentants des entreprises pétrolières et autres établissements détentrices de ces produits lors d'une réunion tenue le jeudi 18 juin 2015 au CIAPOL.

Activité 1.2.10 : Réaliser les cartes de limites géographiques pour l'utilisation des dispersants

Cette activité n'a pas encore débuté faute de financement disponible.

Activité 1.2.11 : Organiser deux exercices de simulation du Plan POLLUMAR

Un exercice de simulation en salle a été réalisé le dernier jour de l'atelier de présentation de la première version du Plan Pollumar tenu du 31 mars au 2 avril 2015. Cet exercice avait pour but d'évaluer l'opérationnalité du Plan, d'analyser les rôles de chaque partie prenante et l'efficacité de la coordination entre les cellules. Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, le Docteur Rémi ALLAH-KOUADIO, y a participé dans son propre rôle pour déclencher le Plan. Le contexte de la situation du scénario

de l'exercice est le suivant : « A 11h00 heure locale, le 23 mars 2015, un fort grain de NE non prévu par la météo s'abat sur le terminal du champ Antilope, exploité par la société ICP pendant le déchargement du FPSO Antilope. Le vent sous le grain entraîne une très forte tension sur les amarres du pétrolier enleveur « Ocean Polluter ». La société ICP, compagnie privée, est affiliée à l'OSRL et a une convention d'assistance avec le Cedre.

A 11h30, la totalité des amarres rompt et le pétrolier commence à dériver très rapidement, remorque toujours en tension, le pétrolier étant tracté par le supply vers le SO ; le flexible se tend entre le stockeur et l'enleveur et à 11h50, la rupture du flexible se produit.

Sur le FPSO, le superintendant est alerté 3 minutes après par l'homme de quart du pétrolier mais surpris par cette information, car il n'y a pas eu d'alerte chute de pression ; il fait arrêter immédiatement le pompage; après interrogation de la salle des machines, il se fait confirmer par le pompiste que le PSL n'a pas fonctionné.

A bord du FPSO, on prend la décision, sans avoir d'information quantitative sur le déversement, d'alerter le siège de la compagnie ICP à Abidjan. Le DG d'ICP alerte le MRCC d'Abidjan par téléphone et confirme par fax à 12h00. Le MRCC alerte le Ciapol, qui prévient son ministre. A 14h00, le CIL est convoqué en Cellule de Crise par le ministre de l'Environnement. Position fictive du FPSO Antilope : 4°50'30''N – 4°20'30''W ».

Après le déclenchement du plan Pollumar par le Ministre, les différentes cellules de la cellule de crise se sont mises en place, à savoir les cellules Planification, Intervention, Logistique, Administration et Communication.

Après deux (02) heures d'exercices, les participants ont procédé au débriefing. Les experts du CEDRE et le Directeur du CIAPOL ont commenté les actions menées par chaque cellule pour la résolution de la crise.

Un second exercice, cette fois grandeur nature, sera organisé dans le mois de septembre prochain à partir du même scénario. C'est à cet effet que le CIAPOL convoque des réunions préparatoires dont la première s'est tenue le jeudi 18 juin dernier. Ces réunions qui ont vu la participation des acteurs de l'administration tout comme ceux des entreprises pétrolières, avaient pour objectif de préparer le scénario de l'exercice, d'identifier les moyens requis pour sa réalisation et d'estimer le budget.

Au cours de cette première réunion, il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail composé des représentants des collectivités, administrations publiques et entreprises pétrolières.

Activité 1.2.12. Acquérir des équipements de lutte contre les déversements d'hydrocarbures

Le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) a obtenu dans le cadre de son budget 2015 des fonds, afin de financer la fourniture d'équipements pour la lutte contre les pollutions marines et lagunaires. A cet effet, il a lancé un avis d'appel d'offres publié au journal officiel.

La clôture du dépôt des offres est prévu pour le 17 juillet 2015 à 09 heures.

ACTION 2.1 : SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES SITES DE DEVERSEMENT DES DECHETS TOXIQUES DE PROBO KOALA

Cette comporte six (06) activités relatives au suivi environnemental des sites de déversements des déchets toxiques, au RNO et aux ICPE.

Activité 2.1.1 : Installer les piézomètres dans le district d'Abidjan

Une étude en 2012, a indiqué onze (11) piézomètres et les lieux d'implantation pour le prélèvement des eaux de la nappe phréatique en vue de la détermination de sa qualité. L'objectif de cette étude est de s'assurer que la nappe souterraine n'est pas polluée par les déchets toxiques. Pour l'implantation des piézomètres, l'entreprise NOTHEA a été choisie par appel d'offres restreint. De même, le LBTP a été choisi pour réaliser les 30 sondages afin de déterminer l'état des sols des sites dépollués.

Par ailleurs, une mission du PNUE s'est déroulée du 08 au 11 juin 2015. Elle avait pour objet de visiter tous les sites de déversements des déchets toxiques, les sites qui ont fait l'objet de dépollution et le site de Erymankoudjé (traitement du maïs avarié). La mission du PNUE a présenté au Directeur général de l'Environnement (DGE) et au Directeur du CIAPOL la méthodologie de travail et de l'implantation des piézomètres conformément aux normes en vigueur.

Suite aux échanges entre les deux parties, il a été convenu d'effectuer une visite des sites avec les experts du PNUE, l'équipe du CIAPOL, et un représentant de NOTHEA (l'entreprise de forage et de réalisation des piézomètres) la localisation des sites avec les coordonnées GPS.

En conclusion de la visite, il a été retenu par le PNUE, le retrait de deux sites de la liste des puits à forer, à savoir le site no.1 Treichville and no.3 Canal de Vridi Petroci, ces deux sites ne se prêtant pas au forage. Au total, il y aura 15 piézomètres à installer sur les sites concernés par le déversement des déchets toxiques et deux piézomètres de contrôle. Soient 17

piézomètres à réaliser par la société à réaliser par la société NOTHEA. Le PNUE a proposé un calendrier de travail qui devra conduire à la réalisation des piézomètres d'ici à la fin août 2015 avec des conditions techniques. Malheureusement, vue les nouvelles conditions techniques fixées par le PNUE, la saison de pluie, la Société NOTHA a réagi et informe que elle ne serait pas en mesure de respecter les délais. La discussion entre les différentes parties se poursuivent pour définir de nouvelles dates et analyser de nouvelles techniques plus appropriées et accessibles.

Activité 2.1.2 : Évaluer la qualité des eaux de la nappe phréatique dans le District d'Abidjan.

Cette activité est liée aux travaux de réalisation des piézomètres.

Activité 2.1.3 : Évaluer la qualité des cours d'eau dans le district d'Abidjan

Cette activité est liée à l'activité Activité 1.2.1

Activité 2.1.4 : Évaluer la qualité de l'air des sites de déversements des déchets toxiques dans le district d'Abidjan

Dans le cadre du programme de dépollution complémentaire des sites contaminés suite au déversement des déchets toxiques, le CIAPOL a réalisé pendant le premier semestre 2015, des échantillonnages de la matrice air sur les sites de dépollution complémentaire du Probo Koala. Les paramètres chimiques tels que les hydrocarbures aromatiques monocycliques (BTEX), les hydrocarbures totaux (HCT), le soufre, les métaux lourds, les mercaptans, les Composés Organiques Halogènes Volatils (COHV) et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ont été recherchés dans les échantillons d'air.

Au total 30 échantillons d'air ont été prélevés et conditionnés puis acheminés à WESLING aux fins d'analyses (Voir tableau ci-dessous).

Tableau 7: Récapitulatif des échantillons d'air prélevés

SITES	Nombre d'Echantillons	Code échantillon
Alépe 1	6	A1A1 ; A1A2 ; A1A3 ; A1S1 ; A1S2 ; A1S3
Alépe 2	2	A2A1 ; A2A2
Abobo Dokui	2	DK1 ; DK2
Maca I, II et III	3	MAC1 ; MAC2 ; MAC3
Cap Logistic	2	CLA1 ; CLA2

Koumassi ZI	2	KZI A1 ; KZI A2
Akouedo I	1	AD A1
Akouedo II	1	AD A2
Akouedo III	2	AD A3 ; AD V
Baie de Cocody	2	BC A1 ; BC A2
Village Djibi	2	DjV 1 ; DjV 2
Zone urbaine du District d'Abidjan (Bingerville)	1	BIN A
Plateau	2	PLA1 ; PLA2
Zone urbaine du District d'Abidjan (SONGON)	1	SONG A
TOTAL	30	

Les résultats d'analyse indiquent que tous les échantillons d'air ont présenté une valeur inférieure à la LDM pour les paramètres suivants :

- Hydrogène sulfureux ($H_2S < 1 \mu g/g$),
- Composés organiques (Mercaptans $< 0,5 \mu g/g$).

Par contre, l'on note la présence des métaux lourds (Hg, Cu, Zn) et des Hydrocarbures Aromatiques polycycliques HAP (Naphtalène). Seuls les échantillons d'ALEPE 1 (A1S1 et A1S3) et ceux de Koumassi (KZA1 et KZA2) ont présenté des valeurs pour le paramètre BTEX.

Activité 2.1.5 : Évaluer la qualité des sols traités des sites de déversements des déchets toxiques dans le district d'Abidjan

Cette étude s'inscrit dans le cadre du suivi environnemental et a pour objet d'évaluer les résidus probables des polluants dans le sol et le sous-sol jusqu'à 20m de profondeur.

Par ailleurs, le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) a rédigé et transmis à la Direction des Marchés Publics (DMP) un Dossier d'Appel d'Offres relatif à la réalisation des 30 sondages géotechniques sur les sites de déversement des déchets toxiques dans le District d'Abidjan. Après avoir remporté ce marché, Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) a réalisé les travaux du 6 mars au 15 mai 2015 en présence du CIAPOL. Ces travaux consistaient principalement à la réalisation de sondages géotechniques sur l'ensemble des

sites dépollués qui permettraient de prélever des échantillons de sols et sous-sols pour des analyses au laboratoire de WESSLING (France) en vue d'en connaître la qualité. Les sites au nombre de 12 sont : KOUMASSI ZI, CAP LOGISTIQUE, ALEPE 1, ALEPE 2, MACA 1, MACA 2, MACA 3, ABOBO SAGBE, AKOUEDO1, AKOUEDO 2, AKOUEDO 3 et COCO SERVICE.

Dans les mêmes conditions, deux (2) sondages ont été réalisés sur 2 sites témoins choisis dans des zones n'ayant pas été en contact avec les déchets et éloignées des activités anthropiques. Compte-tenu de certaines difficultés d'accès à certains points, il a été réalisé 27 sondages géotechniques dont 20 à 22 mètres de profondeur et 5 à 8 mètres de profondeur. Ceci a permis le prélèvement et le conditionnement de 71 échantillons de sol dont 48 ont été envoyés en France pour analyse des paramètres suivants : Les Matières Sèches (MS), l'Indice Hydrocarbure (C10-C40), les BTEX, le Soufre (S), les Métaux lourds, les Mercaptans, les COHV, les HAPs.

L'étude géotechnique préliminaire (rapport LBTP) a permis de mettre en évidence :

- Nature des sols en place : les sondages carottés réalisés sur les sites au Sud d'Abidjan (Koumassi et Vridi) ont mis en évidence une succession de couches de sable argileux de différentes couleurs jusqu'à 20 m par rapport au terrain en place. Les sondages carottés réalisés sur les sites au nord de la ville d'Abidjan (Cocody et Abobo) ont mis en évidence une succession de couches de sable argileux de différentes couleurs également ;
- Profondeur de la nappe : pour les sites situés sur Abidjan Sud, la nappe a été rencontrée entre 2 et 7m par rapport au terrain mis en place. Pour les situés à Abidjan Nord, la nappe n'a pas pu être atteinte. Seul à Alépé 2, la nappe a été atteinte entre 1 et 2 m par rapport au terrain en place.

Activité 2.2.15 : Organiser trois campagnes de sensibilisation sur les inspections des Installations classées, le Plan POLLUMAR et le RNO

Cette activité est menée par le service communication. Dans le cadre de l'Inspection des Installations Classées, des documents nécessaires à l'identification des ICPE ont été édités. Concernant le plan Pollumar, l'atelier de pré-validation du plan a été médiatisé. S'agissant du RNO, un documentaire de 13 minutes a été réalisé à Grand Bassam et sur la lagune Ebrié.

ACTION 2.2 : INFORMATION, SENSIBILISATION ET FORMATION DES POPULATIONS

Cette action se décline en quatre (04) activités liées à la carte de sensibilité des zones côtières, la dépollution des sites contaminés par le Probo-koala et à l'ouverture de l'embouchure de fleuve Comoé à Grand Bassam.

Activité 2.2.16. Réaliser les cartes de sensibilité stratégique des zones côtières pour la prise de décision

La Côte d'Ivoire, à travers le projet Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF), a entrepris l'élaboration de sa carte de sensibilité en vue d'une meilleure coordination de ses actions en cas d'accident de pollution. A cet effet, il a sélectionné un consultant national, en l'occurrence le Centre Universitaire de Recherches et d'Application en Télédétection (CURAT) de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan qui a déjà produit un projet de carte stratégique analysé par les parties prenantes au Plan Pollumar lors d'un atelier tenu du 15 au 17 décembre 2014. Rappelons que la carte de sensibilité est produite en trois versions correspondant à trois niveaux d'intervention : la carte stratégique, la carte tactique et la carte opérationnelle.

En vue de vérifier et confronter les données recueillies pour la réalisation de la carte stratégique, notamment les données socio-économiques, biologiques, morphologiques et logistiques, une mission composée d'experts du CURAT, du BNEPT, du CRO et du CIAPOL a été organisée le 23 juin dernier et se poursuivra jusqu'au 28 août 2015. La mission couvrira tout le littoral, c'est-à-dire de la frontière du Ghana à la frontière du Libéria. La première mission a été faite du 23 au 25 juin 2015 et a concerné la zone allant du village d'Aforénou encore appelé Newtown situé vers la frontière du Ghana jusqu'au village Babianiha situé à Assouindé.

Activité 2.2.17 : Réaliser les cartes de sensibilité tactique des zones côtières pour les techniciens

Cette activité est prévue pour le second semestre après la validation de la carte de sensibilité stratégique des zones côtières.

Activité 2.2.18 : Informer les populations sur la dépollution des sites impactés par les déchets toxiques après les travaux de dépollution

Une mission de terrain a été programmée pour recueillir des données à mettre à la disposition de la presse.

Activité 2.2.19 : Informer les populations sur les résultats des études pour l'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé à Grand Bassam

Une mission de terrain a été effectuée en mars 2015 à Grand-Bassam avec les Experts Hollandais dans le cadre de l'Etude Impact Environnemental et Social pour l'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé. Une rencontre a eu lieu à cet effet avec le Préfet et le Roi de Grand Bassam.

ACTION 2.3. RESTAURATION DES MILIEUX DÉGRADÉS

Activité 2.3.1 : Contribuer aux travaux de dépollution de la baie de Cocody

Le CIAPOL participe aux réunions du Comité Technique Interministeriel.

Activité 2.3.2 : Acquérir un bateau de dragage

Dans le cadre de la lutte contre les VAE et de la dépollution des milieux aquatiques envasés, le CIAPOL a été doté d'un crédit sur son budget 2015 pour l'acquisition d'un bateau de dragage.

Le dossier d'Appel d'Offre a été publié par la direction des marchés publics et l'ouverture des plis est prévue pour le 1^{er} juillet 2015.

Activité 2.3.3 : Mener une étude de faisabilité de la dépollution des baies lagunaires d'Abidjan

Le CIAPOL a été doté sur son budget 2015 d'un crédit pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité de la dépollution des baies lagunaires d'Abidjan. L'avis d'appel d'offre de ce marché a été publié au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Activité 2.3.4 : Acquérir l'unité mobile de traitement d'eau et de sédiments

Concernant l'acquisition l'unité mobile, le CIAPOL s'est acquitté de tous les frais relatifs à son achat. L'unité mobile a été livrée et est disponible au Port Autonome d'Abidjan.

Activité 2.3.5 : Elaborer la cartographie des sites de production des Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) (Lac de Kossou, les affluents de la lagune Ebrié à Abidjan et le fleuve Comoé)

La 1^{ere} mission a été réalisée juin 2015 par la route. Les coordonnées GPS ont été relevées et les points des sites identifiés. Les données ont été transmises au BNETP pour la réalisation de la carte qui va permettre de localiser les différents sites d'envahissement. Une vingtaine de villages lagunaires ont été identifiés depuis Abidjan – Bassam et Alépé. On dénombre un faible

taux d'envahissement des VAE (*Echornia crassipès*, *Salvinia molesta*). Par contre, on constate une présence importante des cannes d'eaux dans les berges et dans le lit des cours d'eaux. Une seconde mission est prévue sur les plans d'eaux afin d'apprécier la densité de ces VAE le long du cours d'eau.

Activité 2.3.6 : Suivre l'état d'envahissement des algues du littoral Est ivoirien

Une mission d'urgence a été réalisée après l'invasion des plages d'Assinie par les algues le 6 juin 2015.

Activité 2.3.7 : Organiser la lutte mécanique contre les Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) dans les eaux lagunaires

Cette activité est prévue pour le second semestre 2015.

Activité 2.3.8 Poursuivre le processus d'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé à Grand Bassam

Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable à travers le CIAPOL met en œuvre depuis 2011, un projet d'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé à Grand-Bassam. L'objectif visé est de rétablir un milieu et des processus naturels qui ont une importante valeur socioéconomique.

En 2013, une étude préliminaire menée par l'institut hollandais UNESCO-IHE a permis le choix d'une option pour l'ouverture pérenne de l'embouchure de Grand-Bassam : *l'ouverture avec la construction de deux épis de protection et un dragage périodique*. Une étude de faisabilité pour dimensionner les ouvrages et identifier les travaux et estimer leurs coûts puis une étude d'impact environnemental et social devraient alors être réalisées. C'est dans ce cadre qu'a été lancé l'appel d'offre qui a retenu l'association des structures Deltares et Royal Haskoning.

L'étude de faisabilité a été réalisée au cours de l'année 2014. Dans la période de décembre 2014 et également du 6 au 10 janvier 2015, les experts de Royal Haskoning accompagné de leurs partenaires des bureaux Tropica et Enval, ont effectué des missions de terrain visant à collecter les données nécessaires à l'évaluation d'impact environnemental et social. Les résultats de ces études sont attendus.

ACTION 3.4 : MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Activité 3.4.3 : Recouvrer les taxes de contrôle des inspections des installations classées

Cette activité concerne l'émission et la distribution des taxes de contrôle et d'inspection des installations classées.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre la pollution industrielle, le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) à travers sa sous-direction des installations classées(IC), procède chaque année à des visites d'inspection périodique des établissements déclarés installations classées. Cette opération est assujettie à des redevances appelées taxes de contrôles et d'inspections des installations classées.

2562 avis de taxe annuelle ont été édités et il reste à éditer 743 avis de taxe annuelle pour seulement la ville d'Abidjan. Concernant les antennes tous les avis de taxe ont été totalement édités. La majorité des redevances a été édité à l'issue d'inspections.

Au cours de ce premier semestre 2015, 1.956 avis de taxes ont été distribués et il en reste 606 uniquement pour Abidjan. Au 30 juin 2015, le montant des taxes recouvré s'élève à trois cent vingt millions sept cent dix-sept mille six cent trente-neuf (320 717 639) francs CFA pour une prévision annuelle de cinq cent soixante millions (560.000.000).

III- BILAN DES ACTIVITES REALISEES NON PROGRAMMEES

Les activités non programmées sont celles réalisées dans le cadre des missions régaliennes du CIAPOL, mais non inscrites dans la matrice d'actions. Elles se regroupent en quatre (03) rubriques :

- les activités techniques ;
- la formation ;
- les activités de promotion du CIAPOL.

3-1 Activités techniques

3-1-1 Nettoyage des lacs de Yamoussoukro

Le centre-ville de Yamoussoukro baigne dans un environnement lacustre avec dix (10) lacs artificiels aménagés, en forme de tête de bélier, ce qui donne un charme à la ville (photo 1). Malheureusement, au fil des années, la plupart de ces lacs se sont ensablés par manque d'entretien. Les eaux usées et pluviales y étant drainées, ces bassins présentent aujourd'hui

des signes d'eutrophisation avec comme manifestation apparente, l'envahissement par les végétaux aquatiques, notamment les nénuphars.

Considérant l'importance de ces lacs pour Yamoussoukro, le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, le Docteur Rémi ALLAH-KOUADIO, a instruit le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) à l'effet d'y mener une intervention d'urgence. L'objectif étant de faucher les végétaux aquatiques envahissants les lacs et de rétablir, si possible, la profondeur des eaux.

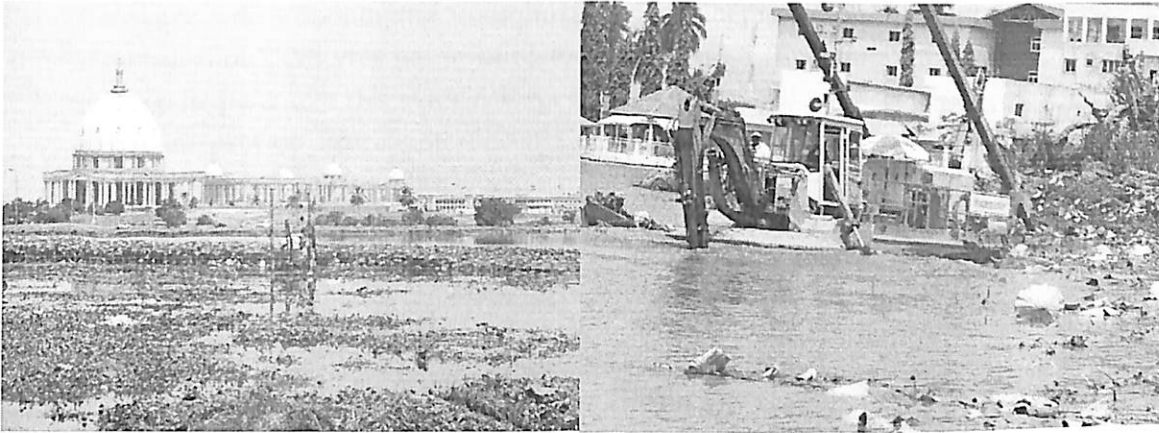


Photo 1 : Les 10 lacs de la ville de Yamoussoukro

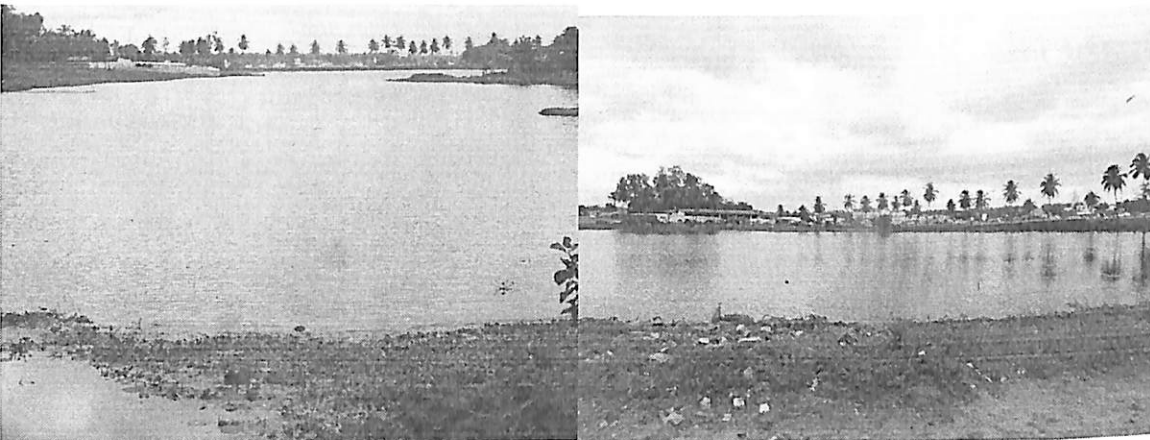
Compte tenu des moyens limités du CIAPOL, quatre (04) lacs prioritaires situés au centre-ville de la capitale ont été ciblés, à savoir :

- Le lac 5 situé près de l'hôpital général ;
- Le lac 6 situé en face de la Basilique Notre Dame de la Paix ;
- Le lac 8 situé à la rue des maquis ;
- et le lac 9 situé près de l'hôtel Fanon.

Les travaux engagés depuis le mois de janvier prendront fin au mois de juillet de cette année.



Photos 1 et 2 : Travaux sur les lacs 5 et 9



Photos 3 et 4 : Lac 8 entièrement débarrassé des végétaux

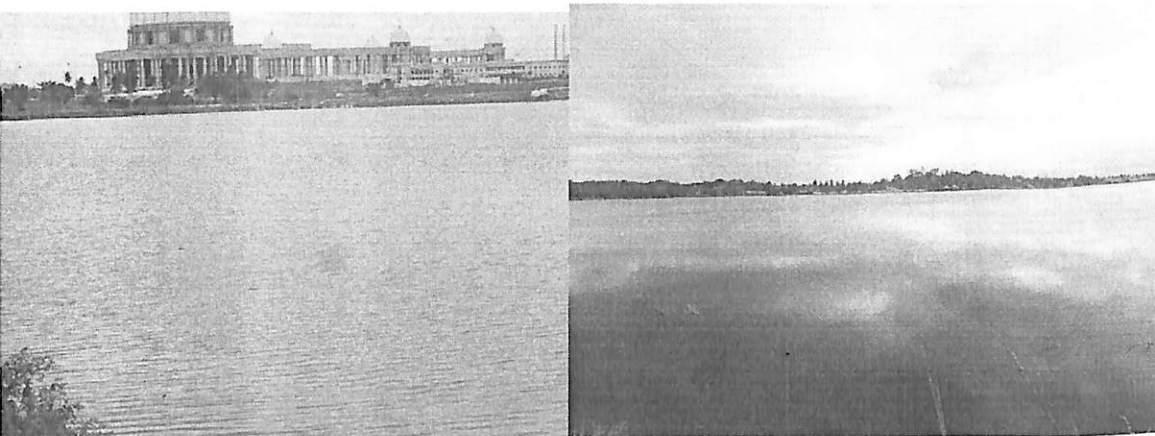


Photo 5 et 6 : Lac 5 entièrement débarrassé des végétaux

3-1-2 Mission de contrôle de l'Unité de Police Antipollution (UNIPOL)

L'Unité de Police Antipollution (UNIPOL) a effectué des missions de contrôle et de répression. Au cours de ces missions, l'UNIPOL a constaté, par procès-verbal quatre (04) types d'infractions :

- la pollution de l'environnement par le déversement des déchets d'origine industrielle ;

- l'absence de documents administratifs (récépissé de déclaration ou arrêté d'autorisation), délivrés par le Ministère chargé de l'Environnement ;
- le refus de paiement des taxes d'inspection et de contrôle ;
- le non-respect du décret interdisant l'utilisation, l'importation, la commercialisation et la détention des sachets plastiques.

Le tableau ci-dessous retrace le bilan des activités menées au cours du premier semestre 2015.

Tableau 8: Résumé des missions de contrôle

DATE	INSTALLATIONS CLASSEES	ACTIVITES	OBSERVATION
08 JANVIER 2015	INTERPARCK	Produit : -des sachets plastiques destinés à l'agriculture (sachets pépinière pour hévéas et cacao) -Des bâches noires et des emballages primaires destinés à l'export.	Rien à signaler
	PRINTYPLAST	Fermer depuis l'entrée en vigueur du décret d'interdiction des sachets plastiques.	Rien à signaler
	ACIPAC	-Arrêt total des activités relatif aux sachets frappés d'interdiction. -Produit des sachets plastiques destinés à l'agriculture et des bâches noirs.	Rien à signaler
	EUROLAIT	Utilisation des sachets d'emballage primaire	poursuite en cours pour l'annulation de la dérogation signée par le DIRCAB Adjoint
12 JANVIER 2015	PLASTICABLE	-Utilisateur des sachets d'emballage primaire respectant les caractéristiques conformément au décret.	Rien à signaler
	SAPLED	-Utilisateur des emballages primaires conformes à la réglementation.	Rien à signaler

13 JANVIER 2015	CIPEX	Utilisateur de sachets plastiques comme emballage primaire pour la protection des matelas (emballage estampillé Dodo)	Arrêt d'utilisation des sachets plastiques frappés d'interdiction comme emballage primaire
	FADEMCI	-Producteur de sachets plastiques destiné à l'agriculture, -des bâches noires.	Rien à signaler
	TIP	Fait du recyclage des sachets plastiques pour fabrication des bâches noires et sachets plastiques agricoles (hévéa, cacao et café).	Rien à signaler
14 JANVIER 2015	YAYA PLAST	Producteur de sachets plastiques destiné à l'agriculture et des bâches noires.	Rien à signaler
	SOCIFAD		Fermée
24 février 2015	ADAM AFRIQUE	-savonnerie et huileries -Utilisation de sachets plastiques comme emballage primaire pour conditionnement de produits finis.	Arrêt total d'utilisation d'emballage de produits en kits, objet de la demande de la dérogation. Rien à signaler
25 février 2015	SIPROCHIME	-Savonnerie et Agro-alimentaire -Utilisation de sachets plastiques comme emballage primaire pour produits finis	Rien à signaler
26 février 2015	POISSON D'AFRIQUE	-Agro-alimentaire -Arrêt total d'utilisation de sachets de caisse, en remplacement par les sacs de caisse en tissu	-Rien à signaler
	FAN MILK	Agro-industrie -arrêt total de la production des produits emballés avec des sachets plastiques -valorisation d'un nouveau type d'emballage en carton pour des produits susceptibles d'être vendus dans la rue	Détention d'un important stock de film plastique qui servait à la production d'emballage de produits vendus dans la rue. Stock en attente d'être acheminé dans les filiales de la sous-région (Togo Ghana Nigeria)
		-Grande distribution des	Abandon des poursuites

9 mars 2015	UNIFOOD	Agro-alimentaire -biscuiterie et confiserie	Arrêt total par l'opérateur de l'utilisation des sachets plastiques frappés d'interdiction pour conditionnement de produits finis Valorisation d'un nouveau type d'emballage -Rien à signaler
	OMNIUM DE PRESENTATION	Agro-alimentaire production des arômes, du sucre vanillé et du sucre glacé	Arrêt total par l'opérateur d'utilisation des sachets plastiques frappés d'interdiction -Utilisation d'emballage en aluminium -Rien à signaler
10 mars 2015	SNCV	Agro –alimentaire -Biscuiterie et confiserie	Arrêt total par l'opérateur d'utilisation des sachets plastiques frappés d'interdiction -Utilisation d'emballage en aluminium -Rien à signaler
17 mars 2015	SDP (SOCOCE 2 PLAT)	grande distribution	Détention et utilisation de sachets de caisse frappés d'interdictions -Mise sous scellé du stock et rédaction d'un procès-verbal d'infraction
	COCOC MELEC IVOIRE	Utilisation de sachets plastiques de caisse -commercialisation du matériel électrique	Arrêt total de l'utilisation des sachets plastiques de caisse en application du décret d'interdiction.
27 février 2015	ORCA DECO	sachets de caisse -Remise du stock sous scellé à la société TUTIPLAST pour un recyclage.	relatives à la détention des sachets de caisse
20 mai 2015	COTIPLAST	Plasturgie : production de sachets plastiques destinés à l'exportation.	Respect du décret d'interdiction.

	NIP	Plasturgie	Arrêt total par l'opérateur de la production de sachets plastiques. Rien à signaler
	ZENITH PLASTIC C.I	Plasturgie et Fabrication de chaussures.	-Arrêt total d'utilisation de sachet de caisse par l'opérateur en remplacement de sacs de caisse dégradable en tissu -Rien à signaler
	SAFPLAST	Plasturgie	-Arrêt total par l'opérateur de la production des sachets plastiques frappés d'interdiction.
	SIPARCO CI	Parfumerie	
	ETS CBPLAST	-Agro-alimentaire -Biscuiterie et confiserie	-Arrêt total par l'opérateur de l'utilisation des sachets plastiques frappés d'interdiction pour conditionnement de produits finis, Valorisation d'un nouveau type d'emballage en aluminium. -Rien à signaler
26/05/2015	CCP (compagnie de caoutchouc de pakidie) Sikensi	Conditionnement du latex	Rien à signaler
27/05 2015	ADAM AFRIQUE SIKENS I	Production de l'huile de palm	Se référer au rapport du chimiste
	CHINE-CI ADAFA à SIKENS I	Carrière de gravier et de sable	-Ne paie pas les taxes d'inspection -Pas de récépissé de

			déclaration ou d'arrêté d'autorisation -Rédaction d'un procès-verbal d'infraction
29/5/2015	<i>SHK SIKENSI</i>	<i>Extraction d'huile de palm</i>	<i>-Rien à signaler</i>
	<i>IPS N'DOUCI</i>	<i>Sillage de bois de grume</i>	<i>Récépissé déposé au CIAPOL</i>
	<i>FORETS D'AFRIQUE de TIASSALE</i>	<i>Sillage de bois de grume</i>	<i>Encaissement d'un chèque pour le compte du CIAPOL</i>
	<i>DBA AGBOVILLE</i>	<i>Sillage de bois de grume</i>	<i>Arrêt de paiement des taxes faute d'inspection</i>
01/06/2015	<i>SOCIFAB ANYAMA</i>	<i>Fabrique les fers à béton</i>	<i>-Ne paie pas les taxes - Récépissé déposé depuis 2014 au CIAPOL</i>
2/06/2015	<i>ASAF RUBER INDUSRIE AZADJIE</i>	<i>conditionnement du caoutchouc</i>	<i>- Fiches de déclaration déposées au CIAPOL</i>
	<i>SOCIETE DE BANANE JEAN EGLIN AZADJIE</i>	<i>conditionnement de banane</i>	<i>Ne paie plus les taxes faute d'inspection.</i>

3-1-3 Activités non programmées du LCE

Il s'est agi de réaliser des activités faisant partie des missions du Laboratoire Central de l'Environnement conformément à l'article 11 du décret n°91-662 du 09 octobre 1991 portant création du CIAPOL mais non inscrites dans la matrice d'action du CIAPOL.

Tableau 9: Activités techniques non programmées

Intitulé	Date de réalisation	Contenu	Résultats	Indicateur de performance
Plainte des riverains du garage Auto expert	lundi 05 janvier 2015	Les riverains du garage auto expert se sont plaints de la présence de gaz gênants lors du fonctionnement dudit garage. Le CIAPOL a été saisi par la Marie de Koumassi pour une enquête environnementale	Un constat de la présence de gaz (COV : 5,5 ppm) lors du fonctionnement du garage a été effectué en présence des parties. Les recommandations faites par le CIAPOL (rendre étanche les fours, augmenter la cheminée, mettre un filtre au niveau de l'aspirateur) ont été mises en pratique par l'opérateur.	Il n'y a plus d'odeur dans le quartier. Rapport disponible.
Instruction de plainte suite à des courriers relatifs à une demande de sécurisation et de traitement d'une fosse radioactive.	02 avril 2015	Rencontres avec les responsables de la mairie de Songon et de la Société des Marianiste	Recommandons qu'une équipe de la sous-direction de la Protection contre les Rayonnements Ionisants du Laboratoire National de la Santé Publique (LNSP) effectue une mission d'inspection et de mesures de sources radioactives sur la fosse et ses alentours.	Visite réalisée Rapport disponible
Nettoyage du navire DAFNE suite au coulage de la graisse de calcium.	10 mai 2015	Supervision nettoyage ; Escorte des déchets issus du nettoyage.	Les conteneurs sinistrés ont été nettoyés et remis au client. Au total, 181 kilogrammes de déchets solides (chiffons, sciure de bois et graisses) et 96 kilogrammes d'effluents issus des travaux de nettoyage ont été acheminés sur le site d'ENVIPUR pour traitement.	Navire nettoyé Rapport disponible
Instruction du dossier relatif au conflit opposant le	27 au 31 mai 2015	- effectuer une inspection environnementale de Bondoukou	Les eaux du bas-fond en aval du barrage KPODA destinées à l'irrigation des cultures et à la pêche sont	

collectif des riziculteurs, maraichers et pêcheurs de Bondoukou à la société TAURIAN		manganèse - identifier les sources de pollution des eaux du bas-fond par les eaux usées de la mine - Evaluer la qualité des eaux usées de Bondoukou manganèse	contaminées par les eaux usées de mine Bondoukou manganèse	Visite réalisée Rapport disponible
Evaluation environnementale suite à la mort d'une personne après consommation de poisson dans le village de Meantouo S/P de Zouan-Hounien	04 au 11 juin 2015	- Rechercher d'éventuelles sources de pollutions - effectuer une inspection environnementale de la Société des Mines de ITI - Evaluer la qualité des plans d'eau dans la zone	Dossier en cours de traitement	Rapport en cours de rédaction
Soumission de dossier d'agrément pour les analyses et mesures environnementale dans les matrices eau, air et sol.	Janvier 2015- juin 2015	Etude des dossiers de demande d'agrément des laboratoires exerçant dans le même domaine d'activité que le LCE	03 laboratoires ont été agréés pour les analyses et mesures environnementale dans les matrices eau, air et sol	Rapports de visite des laboratoires disponibles
Escorte des marchandises dangereuses	Janvier 2015- juin 2015	Transport sécurisé du Cyanure par la route	Voir rapport SDIIC	Rapports disponibles

3-2 Formations

3.2.1 Participation de la Côte d'Ivoire à l'atelier sur l'élaboration d'un protocole additionnel relatif à la gestion intégrée de la zone côtière en Afrique de l'ouest, du centre et du sud, du 16 au 18 juin 2015 à Accra (GHANA).

Du 16 au 18 juin 2015, s'est tenue à Accra au Ghana, une réunion relative à l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention d'Abidjan sur la gestion intégrée de la zone côtière en Afrique de l'ouest, du centre et du sud à laquelle a pris part la Côte d'Ivoire en tant que pays membre de cette convention.

Cette rencontre organisée par la Convention d'Abidjan et l'Agence Ghanéenne de protection de l'Environnement, avait pour objectif de discuter des principaux enjeux et contraintes liés à la protection de la zone côtière dans la région de couverture de la convention et d'élaborer les lignes directrices en vue de la rédaction d'un Protocole additionnel à ladite convention sur la gestion intégrée des zones côtières.

En effet, la nécessité de mettre en œuvre une gestion intégrée de la zone côtière fait suite aux discussions des experts qui ont convenu de la nécessité d'élaborer un protocole sur la matière en vue de protéger les cours d'eau douce et les écosystèmes marins et côtiers. Les Etats parties ont donc demandé au Secrétariat de la Convention d'Abidjan, tout en tenant compte des conventions en vigueur dans le domaine, de développer un plan d'action pour l'élaboration éventuelle d'un protocole additionnel sur la gestion intégrée des zones marines et côtières à l'instar de la convention de Nairobi (point 5 de la décision CP. 10/13).

3-3 Activités de promotion du CIAPOL

3-3-1 couverture de la mission de collecte de données pour la réalisation de la carte de vulnérabilité

Le jeudi 02 juillet 2015, le service communication accompagné des journalistes de la RTI1 et de l'ONUCI Fm ont effectué une mission à AssinieBahania pour interviewer l'équipe d'experts constituée en vue de la réalisation de la carte de vulnérabilité du littoral ivoirien.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce bilan d'activités, retenons que le CIAPOL, pour ce premier semestre a eu à exécuter dans le cadre du Programme de Travail Gouvernemental, 21 activités sur les 34 prévues et 7 activités en cours de réalisation, soit un taux de réalisation total de 85,17%.

Ainsi, les activités relatives au lancement du plan POLLUMAR et les campagnes de prélèvement dans le cadre du RNO se poursuivent. Par ailleurs, les inspections des Installations Classées sont réalisées et les priorités ont porté sur les déclarations semestrielles des déchets industriels, les POI et le renouvellement des actes administratifs (Récépissé de Déclaration et arrêté d'autorisation) pour un meilleur suivi.

Au plan Juridique, l'élaboration de l'avant-projet de loi en matière de gestion du littoral est en bonne voie.

Aussi, importe-t-il de signifier que le rééquipement du laboratoire entamé en 2013 s'est poursuivi pendant ce 1^{er} semestre avec la réception d'un lot de matériel et d'équipement de laboratoire. Toutefois, vu les enjeux et les défis techniques qui s'imposent, il est urgent de renforcer les capacités techniques du laboratoire du CIAPOL en le dotant d'équipements plus performants.

Par ailleurs, notons que le CIAPOL a pu atteindre l'objectif semestriel de recouvrement de recettes propres.

Malgré le pourcentage élevé d'activités réalisées, il est important de constater que certaines activités programmées ce semestre n'ont pu être réalisées en totalité. Elles ont été simplement reportées pour une meilleure organisation.

Le second semestre sera donc mis à profit pour la réalisation de toutes les activités prévues au PTG.

ANNEXE I

TITRE I: FONCTIONNEMENT

ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES AU 30/06/2015

Imp.	Libellé	Dotation	Engagement	Ordonnancement	Disponible	Taux d'exécution (%)
610	ELECTRICITE, EAU, GAZ	12 000 000	1 738 685	896 370	10 261 315	14,49%
610.2	Electricité	10 000 000	1 663 460	821 145	8 336 540	16,63%
610.3	Eau	2 000 000	75 225	75 225	1 924 775	3,76%
611	CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	84 000 000	83 000 000	83 000 000	1 000 000	98,81%
611.5	Carburant et lubrifiant pour machine et engin	55 000 000	55 000 000	55 000 000	-	100,00%
611.6	Carburant et lubrifiant Véhicules	29 000 000	28 000 000	28 000 000	1 000 000	96,55%
619	AUTRES FOURNITURES D'EXPLOITATION	74 234 640	57 062 461	52 921 134	17 172 179	76,87%
619.0	Fournitures de bureau	28 000 000	18 713 864	13 670 349	9 286 136	66,84%
619.1	Fournitures informatiques	27 534 640	22 165 940	18 580 355	5 368 700	80,50%
619.2	Fourniture technique (petit matériel de fonctionnement)	15 200 000	13 271 406	18 222 680	1 928 594	87,31%
619.3	Fourniture d'hygiène et santé	1 500 000	1 500 000	1 500 000	-	100,00%
619.5	Petit outillage et pièces de rechanges machines,engins	-	-	-	-	0,00%
619.6	Pièces de rechanges de véhicules	500 000	258 750	258 750	241 250	51,75%
619.7	Pneumatiques	1 500 000	1 152 501	689 000	347 499	76,83%
619.8	Produits d'entretien	-	-	-	-	0,00%
619.9	Autres fournitures d'exploitation	-	-	-	-	0,00%
620	TRANSPORTS ET FRETS	15 000 000	10 068 450	10 068 450	4 931 550	67,12%
620.1	Transport de personnes (sauf personnel)	-	-	-	-	-
620.2	Transport et frêts sur ventes	-	-	-	-	-
620.9	Autres frais de transport	15 000 000	10 068 450	10 068 450	4 931 550	67,12%

631	LOYERS, LEASING ET CHARGES LOCATIVES	30 500 000	26 100 000	24 000 000	4 400 000	85,57%
631.1	Loyers leasing et charges	30 500 000	26 100 000	24 000 000	4 400 000	85,57%
631.9	Loyers leasing sur autres matériels	-	-	-	-	-
632	ENTRETIEN ET REPARATIONS	72 000 000	42 325 366	15 381 258	29 674 634	58,79%
632.1	Entretien et réparation Bâtiments	28 500 000	24 020 040	2 000 000	4 479 960	84,28%
632.5	Entretien et réparation machines et engins	8 137 200	1 966 258	1 966 258	6 170 942	24,16%
632.6	Entretien et réparation Véhicules	22 000 000	12 170 788	10 015 000	9 829 212	55,32%
632.9	Autres frais d'entretien et réparation	13 362 800	4 168 280	1 400 000	9 194 520	31,19%
633	PTT	19 000 000	7 176 346	7 176 346	11 823 654	37,77%
633.2	Télécommunication	6 000 000	343 846	343 846	5 656 154	5,73%
633.9	Autres frais de transmission	13 000 000	6 832 500	6 832 500	6 167 500	52,56%
634	FRAIS DE RECEPTION	10 000 000	2 536 122	2 536 122	7 463 878	25,36%
634	Frais de reception	10 000 000	2 536 122	2 536 122	7 463 878	25,36%
635	FORMATION PROFESSIONNELLE	10 000 000	8 971 956	8 971 956	1 028 044	89,72%
635.1	Organisme d'études d'assistance et de formation	10 000 000	8 971 956	8 971 956	1 028 044	89,72%
636	FONCTIONNEMENT DU C/B	10 000 000	7 241 000	3 821 000	2 759 000	72,41%
636.0	Frais de personnel C/B	1 500 000	750 000	625 000	750 000	50,00%
636.1	Fourniture de bureaux C/B	5 300 000	3 295 000	-	2 005 000	62,17%
636.2	Fourniture techniques. C/B	2 800 000	2 796 000	2 796 000	4 000	99,86%
636.3	Entretien du C/B	400 000	400 000	400 000	-	100,00%
636.9	Autres frais de fonctionnement C/B	-	-	-	-	0,00%
637	OPERATIONS PROGRAMMEES ET SOUS-TRAITANCES	270 300 000	-	-	-	0,00%
637.0	Opérations programmées et sous-traitances - Lutte contre les végétaux aquatiques envahissants	220 300 000	-	-	-	0,00%
637.1	Opérations programmées et sous-traitances - Traitement des nuisances olfactives des baies lagunaires d'Abidjan	50 000 000	-	-	-	0,00%

	FRAIS DE FONCTIONNEMENT A/C	10 000 000	5 462 509	4 147 509	4 537 491	54,63%
638	FRAIS DE FONCTIONNEMENT A/C	10 000 000	5 462 509	4 147 509	4 537 491	54,63%
638.0	Frais de personnel A/C	3 780 000	1 890 000	1 575 000	1 890 000	50,00%
638.1	Fournitures de bureaux A/C	3 000 000	1 324 827	1 324 827	1 675 173	44,16%
638.2	Fournitures techniques A/C	2 000 000	1 845 812	845 812	154 188	92,29%
638.3	Entretien du A/C	470 000	91 395	91 395	378 605	19,45%
638.9	Autres frais de fonctionnement A/C	750 000	310 475	310 475	439 525	41,40%
639	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	73 000 000	34 857 209	30 909 369	38 142 791	47,75%
639.1	Location de main d'œuvre	15 532 716	6 471 970	6 471 970	9 060 746	41,67%
639.3	Honoraires, redevances	10 000 000	1 738 299	1 738 299	8 261 701	17,38%
639.4	Publicité	28 000 000	26 646 940	22 699 100	1 353 060	95,17%
639.5	Abonnement et documentations	1 500 000	-	-	1 500 000	0,00%
639.6	Frais de banque sur services rendus	500 000	-	-	500 000	0,00%
639.9	Autres services extérieurs	17 467 284	-	-	17 467 284	0,00%
640	CHARGES PERMANENTES	25 000 000	19 551 878	19 551 878	5 448 122	78,21%
640.1	Assurances	20 000 000	18 301 878	18 301 878	1 698 122	91,51%
640.9	Charges permanentes-Autres	5 000 000	1 250 000	1 250 000	3 750 000	25,00%
649	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	312 000 000	13 991 749	1 381 800	296 008 251	4,48%
649.5	Agios bancaire et frais de tenue de compte	2 000 000	-	-	-	0,00%
649.9	Charges exceptionnelles - autres	310 000 000	13 991 749	1 381 800	296 008 251	4,51%
650	FRAIS ET CHARGES DU PERSONNEL PERMANENT	219 873 308	105 083 908	104 508 908	114 789 400	47,79%
650.0	Salaires du personnel	179 873 308	87 855 284	87 855 284	92 018 024	48,84%
650.3	Indemnité et avantages	6 900 000	2 550 000	2 200 000	4 350 000	36,96%
650.5	Transport du personnel	2 700 000	1 320 000	1 095 000	1 380 000	48,89%
650.7	CGRAE	25 000 000	11 237 384	11 237 384	13 762 616	44,95%
650.8	Charges Sociales	3 000 000	1 394 840	1 394 840	1 605 160	46,49%
650.9	Autres frais du personnel	2 400 000	726 400	726 400	1 673 600	30,27%
657	FRAIS DU PERSONNEL NON PERMANENT	207 389 606	94 852 629	89 736 022	112 536 977	45,74%
657.0	Salaires et appointement	191 011 517	86 829 115	82 051 165	104 182 402	45,46%
657.8	Charges sociales	16 378 089	8 023 514	7 684 857	8 354 575	48,99%
657.9	Autres frais du personnel occasionnel					

661	IMPOTS SUR SALAIRES	5 437 661	2 747 047	2 534 320	2 690 614	50,52%
661.3	Impôts sur salaires	3 913 959	1 986 852	1 774 125	1 927 107	50,76%
661.9	Autres impôts	1 523 702	760 195	760 195	763 507	49,89%
691	DOTATION AU TITRE II	40 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	50,00%
691	Dotation au titre II	40 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	50,00%
692	REVERSEMENT AU TRESOR	100 000 000	-	-	-	0,00%
692	Reversement au trésor	100 000 000	-	-	-	0,00%
TOTAL DES EMPLOIS TITRE I		1 599 735 215	542 767 315	481 542 442	684 667 900	33,93%

TITRE II: INVESTISSEMENT

EMPLOIS						
Imp.	Libellé	Dotation	Engagement	Ordonnancement	Disponible	Taux d'exécution (%)
201	FRAIS DE D'ETUDES ET DE RECHERCHES	20 000 000	-	-	20 000 000	0,00%
201	Frais d'études et de recherches	20 000 000	-	-	20 000 000	0,00%
224	MATERIEL ET OUTILLAGE	720 000 000	-	-	220 000 000	0,00%
224.1.	Matériel	220 000 000	-	-	220 000 000	0,00%
224.2	Outillages					0,00%
224.3	Machines	500 000 000	-	-		0,00%
224.4	Engins					0,00%
226	MOBILIER, MATERIEL ET AGENCEMENT DES BUREAUX	20 000 000	19 981 410	17 138 910	18 590	99,91%
226.1	Mobilier de bureau	20 000 000	19 981 410	17 138 910	18 590	99,91%
TOTAL BUDGET D'INVESTISSEMENT TITRE II		760 000 000	19 981 410	17 138 910	240 018 590	2,63%
TOTAL DES EMPLOIS TITRE I & II		2 359 735 215	562 748 725	498 681 352	924 686 490	23,85%

ANNEXE II

RESULTATS RNO DE FEVRIER AVRIL 2015

Mesure in situ

campagnes		Secchi m		Temp./ °C		pH -		O ₂ mg/L		Cond./ mS/cm	
		Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini	Maxi.
Février 2015	Surf .	0,5 Yop.	1,6 Ch. E	27,14 P1	30,15 Yop.		7,91 Biet. 2	1,81 Kou. 3	8,76 P4	29,6 Ann a	55,7 P6
	Fond	-	-	25,79 Banc o	30,2 Biet. 2	6,52 Yop.	7,91 Biet. 2	0 Kou. 3	5,6 Biet. 2	32,6 Ann a	52 Banc
Avril 2015	Surf .	0,9 Banc o	2 Can.v r	29,28 P1	32,78 Kou. 3	6,74 Ch./An	8,15 Biet. 2	0,6 M'bd	>10 Biet. 1	11,1 5 Ann a	51,69 P1
	Fond	-	-	28,65 Can.v r	31,16 Anna	6,51 Kou.3	7,81 Biet. 2	0,18 Kou. 3	5,38 Biet. 2	3,74 Yop.	48,12 Can.v r

Paramètres chimiques

campagnes		NO ₃ ⁻ mg/L		NO ₂ ⁻ mg/L		NH ₄ ⁺ mg/L		PO ₄ ³⁻ mg/L		MES	
		Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini	Maxi
Février 2015	Surf .	0,1 Ccdy	2,7 Biet. 1	0,003 P1	0,066 Chen. E	0,03 Anna	1,2 Kou.2, 3	1,01 Azit o	47,4 P5	-	-
	Fond	0,1 Che. E	1,5 Biet. 2	0,005 Biet. 2	0,079 Anna	0,02 Can.vr	1,6 Kou.3	0,94 Yop.	23,5 Biet. 2	-	-
Avril 2015	Surf .	0,3 Che. E	2,2 Kou. 3	0,004 P2	0,034 Ccdy	0,008 P4	3,75 ccdy	0,23 P3	16,6 Kou. 1	2 Ann a	24 Ccdy
	Fond	0,3 Ccdy	2,2 M'bd	0,003 Kou. 3	0,094 Yop.	0,03 Can.vr i	3,75 Kou.2	0,13 5 Marc	24,2 Kou. 1	1 Ann a	32 Kou. 1

Paramètres microbiologiques

campagnes		Colif.totaux UFC/100mL		Colif.fecaux UFC/100mL		Strep.fecaux UFC/100mL		Clostridium UFC/40mL	
		Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.	Mini.	Maxi.
Février 2015	Surf.	330	1,22.10 ⁶	0	38,5.10 ⁴	50	32.10 ³	0	5,510 ³
		Anna	Ccdy	P2,3,4,5,6	cocody	An./kou. 1	Cocody	P2	Yop.
Avril 2015	Surf.	600 P6	28.10 ⁶ Marc.	100 P6	91.10 ⁴ Marc.	20 P1	35.10 ³ Marc.	2 Biet.1	7,8.10 ² Marc.
	fond		1,1.10 ⁶ ccdy	28.10 ⁶ Marc.	14,2.10 ⁴ Ccdy	91.10 ⁴ Marc.	19.10 ³ Marc.	35.10 ³ Marc.	552 Yop.

